



HAL
open science

Pandémie, feux, invasions et évangéliques : les Amérindiens d'Amazonie face à une catastrophe biblique

François-Michel Le Tourneau

► **To cite this version:**

François-Michel Le Tourneau. Pandémie, feux, invasions et évangéliques : les Amérindiens d'Amazonie face à une catastrophe biblique. *Hérodote - Revue de géographie et de géopolitique*, 2021, N° 181 (2), pp.106-123. 10.3917/her.181.0106 . halshs-03477926

HAL Id: halshs-03477926

<https://shs.hal.science/halshs-03477926>

Submitted on 13 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pandémie, feux, invasions et évangéliques : les Amérindiens d'Amazonie face à une catastrophe biblique

François-Michel Le Tourneau, directeur de recherche au CNRS, IRL iGLOBES CNRS/University of Arizona, 845 N Park Avenue 85719 Tucson Arizona États-Unis, francois-michel.le-tourneau@cnrs.fr

Résumé : Depuis le début du mandat du président Bolsonaro, les Amérindiens d'Amazonie font face à une politique extrêmement agressive visant à rogner les droits, en particulier fonciers, qui leur ont été alloués par la constitution de 1988. Cette pression multiforme s'exerce à la fois par des actions directes (tentatives de modification de texte légaux, rognage des moyens des agences indigénistes...) et indirectes (création d'un contexte de déforestation active qui déborde sur les territoires amérindiens), sous-tendu par une idéologie politique et religieuse hostile à la notion de multiculturalisme et à la pluralité des modes de vie, et par des lobbies économiques désireux d'exploiter les ressources naturelles présentes dans les territoires amérindiens.

Face à ces pressions, les Amérindiens comptent sur l'institution judiciaire, mais seulement tant que les lois ou la constitution ne sont pas modifiées et tant que des juges conservateurs ne sont pas nommés en trop grand nombre dans les instances suprêmes. Ils comptent aussi sur leur capacité de résistance, axée sur la communication de leur situation au Brésil et à l'international, ainsi que sur un protagonisme de plus en plus fort au sein du système politique brésilien. Dans cette résistance, les femmes amérindiennes se distinguent de plus en plus.

Abstract: Since the beginning of the mandate of President Jair Bolsonaro, the Indigenous peoples of the Amazon are facing an extremely aggressive policy against the rights that were granted to them through the 1988 Constitution, especially as far as land is concerned. The pressure against them takes multiple forms, some direct (attempts to change the legislation, depletion of the agencies in charge of Indigenous population, etc.) and some indirect (like the creation of a context where deforestation runs high, spilling over Indigenous territories), all supported by a political and religious ideology which chastens multiculturalism and differences, and by economic lobbies eager to tap the natural resources contained in the Indigenous territories.

Facing such pressures, the Amazon's Indigenous peoples can rely on the Judiciary, but only as long as legal texts are not modified, or conservative judges named in supreme instances. They also resist through the communication of their situation, nationally and abroad, as well as through an increasing participation into the Brazilian political system. Indigenous women have gained an increasingly important role in this resistance.

Alors qu'ils font face à l'épidémie de Covid-19, les Amérindiens d'Amazonie sont aussi sous la pression d'un gouvernement déterminé à rogner leurs droits de toutes les manières possibles. Après une période où l'application des droits des Amérindiens a marqué le pas durant les mandats de Dilma Roussef ou Michel Temer (Carneiro da Cunha, 2017 ; Santana *et al.*, 2020), c'est en effet une crise ouverte qui se joue aujourd'hui avec le gouvernement Bolsonaro, déterminé à ne « plus céder un centimètre supplémentaire aux Amérindiens », en particulier en Amazonie.

Ces mots montrent bien comment la question foncière est encore et toujours au centre des enjeux. Les territoires amérindiens (TA) d'Amazonie brésilienne représentent en effet environ 1,3 millions de km², ou 98 % de l'extension de ces territoires au Brésil, et l'administration et certains acteurs économiques veulent y voir une frontière de ressources naturelles injustement soustraite à leur entreprise. Pour les peuples qui les occupent, ces territoires sont le fondement de leur identité et de leur culture, qui ne pourrait survivre à un exode vers les zones urbaines.

Cet article s'attache à décrire comment cet affrontement s'est accéléré depuis deux ans, et quels sont les secteurs qui, de chaque côté, y participent. La première partie présente les différentes stratégies du gouvernement contre les Amérindiens, et la seconde s'attache à présenter les moyens par lesquels la résistance se fait, en insistant sur le rôle du pouvoir judiciaire mais aussi sur celui des femmes amérindiennes.

1. Un gouvernement acharné à miner les droits fonciers amérindiens

Si les démarcations de nouveaux territoires amérindiens ont marqué le pas dès le début des années 2010, le contexte actuel est désormais celui d'une série de tentatives du gouvernement pour revenir sur la sécurité foncière en principe garantie par la Constitution de 1988.

1.1 Une obsession : « ouvrir » les territoires amérindiens

La Constitution donne aux Amérindiens l'usufruit exclusif de leurs territoires, mais elle réserve la propriété du sol et surtout celle du sous-sol à l'Union fédérale. Une loi devrait réglementer l'accès à ces ressources mais, depuis 1988, aucun projet en ce sens n'a abouti. Agitant le chiffon rouge nationaliste de territoires « créés à l'instigation des étrangers pour empêcher le Brésil de grandir », le gouvernement actuel a lancé à l'automne 2020 le projet de loi 191 (PL191) pour réglementer l'exploitation minière et pétrolière, et la construction de barrages hydroélectriques. L'idée est de permettre une prospection et une exploitation à grande échelle par des entreprises nationales ou multinationales mais aussi par les mineurs informels appelés *garimpeiros*.

L'un des points les plus sensibles du projet est la capacité qui sera donnée aux Amérindiens de s'opposer aux projets d'exploitation. Dans la version actuelle du PL191, ce droit est réservé à certaines activités, par exemple le *garimpo* et pas à d'autres, comme les barrages, ce qui va à l'encontre des traités internationaux signés par le Brésil, notamment la convention 169 de l'OIT. La manière dont les consultations seront menées est au moins aussi sensible. Les systèmes de pouvoir complexes reposant sur le consensus, caractéristiques des peuples amérindiens, risquent d'être bien fragiles face à des entreprises prêtes à verser des millions pour arriver à leurs fins. Le gouvernement peut aussi remettre ce pouvoir à la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI), une agence de l'État. On imagine la suite, en particulier dans les circonstances actuelles où ces agences sont remplies de « fidèles » du président, le plus souvent des militaires ou policiers. Le respect de l'isolement volontaire de certains groupes est également un sujet de tension. Selon le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI), un organisme dépendant de l'Église catholique du Brésil et consacré aux questions amérindiennes, plus de 3 700 demandes de prospection ou d'exploitation portent sur des zones dans lesquelles il existe des signalements, confirmés ou non, de populations isolées.

A l'appui du PL191, un programme « Activité minière et développement »¹ a été lancé en 2020. L'effet ne s'est pas fait attendre puisque les demandes de prospection dans les TA ont enregistré leur plus haut volume depuis 24 ans, confirmant qu'ils sont fortement dans la mire du secteur minier (Figure 1). Certains gisements sont de véritables serpents de mer, comme celui du Moro dos Seis Lagos, dans le haut Rio Negro, censé être la plus grosse réserve de niobium du monde et situé au sein

¹ *Programa Mineração e Desenvolvimento (PMD)*, ordonnance 345/20.

du territoire amérindien Balaio, dans la commune de São Gabriel da Cachoeira. Souvent cité par le président Bolsonaro, il aurait été la raison d'un paiement de 1 million de dollars US en 2015 à un député de la part du magnat Eike Batista pour accélérer son « ouverture » ; cela montre la hauteur de l'enjeu.

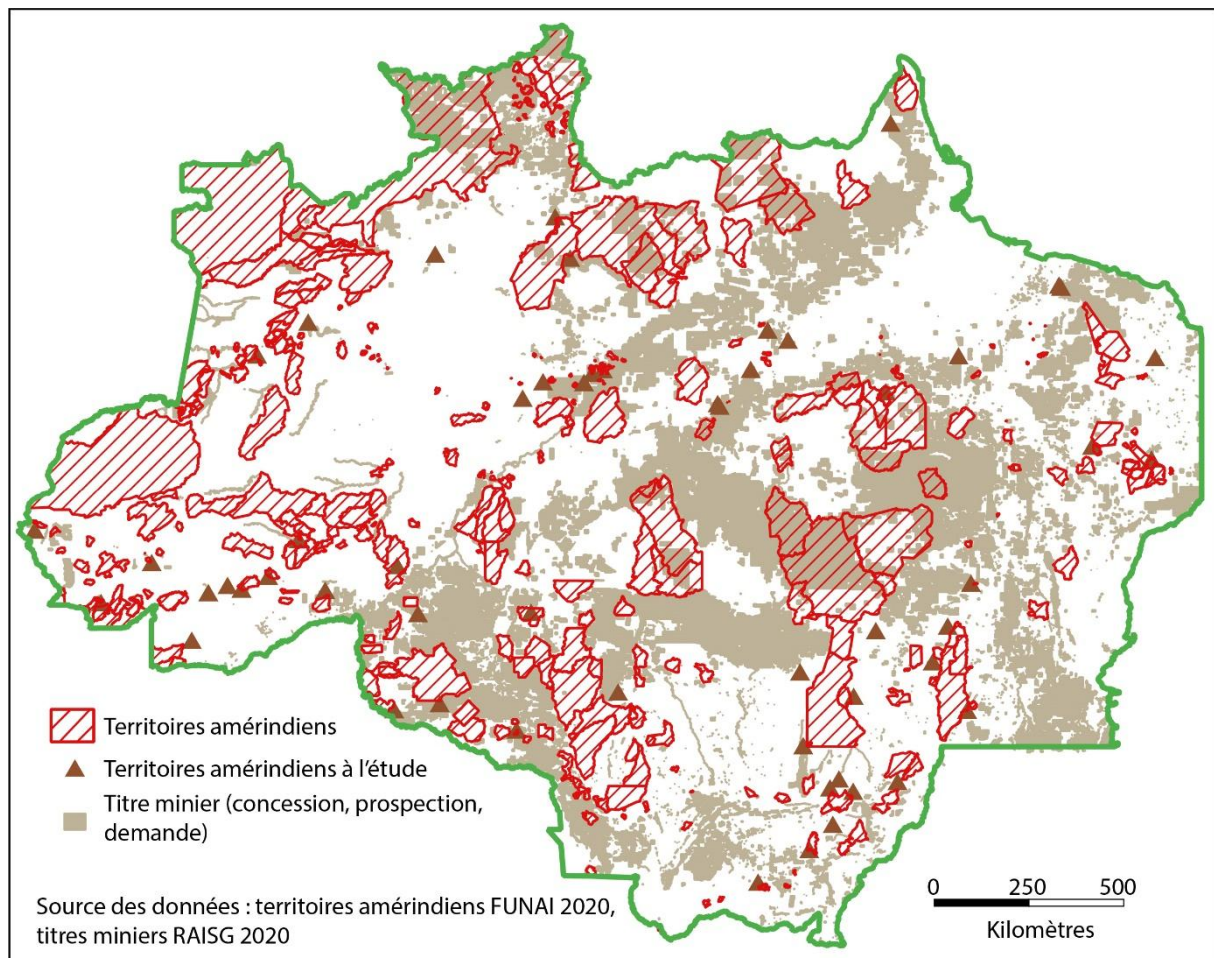


Figure 1 : demandes de titres miniers et territoires amérindiens en Amazonie. On note que plusieurs TA, comme le territoire Yanomami ou le territoire Menkragnoti sont très fortement visés par des projets d'exploitation minière. Plusieurs territoires à l'étude se trouvent aussi dans des régions qui intéressent le secteur minier.

Face à cette activité législative, le Ministère public fédéral (MPF) a obtenu de plusieurs tribunaux la suspension des demandes de prospection sur les TA. Ces décisions protègent des pans entiers du territoire amazonien. Le MPF a aussi produit des analyses du PL191, le considérant en conclusion « clairement inconstitutionnel ».

En parallèle des tentatives réalisées au sujet de l'activité minière, le gouvernement essaye aussi de permettre l'extension des activités agricoles dans les territoires amérindiens, alors que ceux-ci sont pour le moment considéré comme des aires protégées et que seules les pratiques traditionnelles sont autorisées. Il supporte ainsi le projet d'amendement constitutionnel (PEC) 187/2016, qui permettrait la location de terres dans les TA pour les grandes cultures, une pratique contre laquelle le MPF lutte fortement depuis 2007. Un autre projet d'amendement à la constitution allant dans le même sens a, lui, été sèchement repoussé en 2019.

La dernière attaque en date dans le domaine foncier est une instruction émise par la FUNAI en avril 2020², autorisant l'émission et la vente de titres fonciers privés dans les TA non encore homologués. Le système brésilien de reconnaissance des droits fonciers amérindiens se déroule en effet en plusieurs étapes, dont la dernière est l'homologation au patrimoine de l'Union, qui n'intervient souvent qu'une décennie ou plus après la reconnaissance officielle. Un peu moins de 100 000 km² attendent toujours de passer ce dernier stade au Brésil, principalement en Amazonie. Homologué, un TA devient propriété de l'Union fédérale et il est très difficile de s'y attaquer. Mais avant, il est plus vulnérable... La décision d'avril est donc un grignotage de la loi par les bords, destiné à créer des situations de conflit et des états de fait rendant très difficile l'homologation finale : le président, qui doit la signer, pourra toujours remettre cet acte à la résolution des conflits fonciers qu'il aura lui-même créés.

Comme sur la question minière, le MPF a intenté des actions devant les tribunaux fédéraux afin de bloquer l'IN 9/2020, le plus souvent avec succès. Mais cette stratégie prend du temps et elle n'est que temporaire. Le sujet est d'autant plus brûlant du fait de l'anarchie foncière en Amazonie, dont les cadastres numériques commencent à peine à donner une idée. Près de 10 000 propriétés y seraient ainsi superposées à des TA³. Par exemple, le TA Ituna Itatá, dans le Pará, mesure 142 000 ha mais il y existe 352 000 ha de titres fonciers privés⁴. Le risque d'un effet domino existe aussi. Reprenant les principes de l'IN 9/2020, le gouverneur du Mato Grosso souhaite ainsi lui aussi ouvrir le cadastre aux propriétés superposées aux TA pour les territoires sous son contrôle ...

1.2 L'arme de l'attrition : appareillage et saccage budgétaire de la FUNAI

Au début de son mandat, le président Bolsonaro a tenté de démembrer la FUNAI en la confiant au ministère des Droits de la femme et des droits humains, mené par une pasteure évangélique, tout en confiant sa cellule foncière, chargée de la mission sensible de proposer les délimitations de nouveaux territoires, au ministère de l'agriculture – confiant donc au loup les clés de la bergerie... S'étant vu obligé de faire machine arrière sous la pression conjuguée du Congrès et du pouvoir judiciaire, le gouvernement a toutefois continué dans cette ligne en limitant l'action de l'agence indigéniste ou bien en y nommant ses affidés.

La FUNAI a été particulièrement touchée sur le plan financier. Non seulement son budget n'a jamais été à la hauteur de ses missions (0,03% du budget fédéral, alors qu'elle est censée administrer près de 13 % du territoire national) mais il est encore en constante baisse en termes réels : 535 millions de *reais* utilisés en 2020, au plus bas depuis 10 ans. Les conséquences sont très concrètes. La FUNAI ferme les postes isolés qui assuraient une présence un peu dissuasive de l'État face aux invasions. Elle a aussi démantelé une bonne partie des brigades de pompiers amérindiens, expliquant en partie l'importance des incendies à l'automne 2020. Elle ne peut non plus continuer à investiguer les signalements de groupes isolés ou garantir leurs territoires.

Concernant les nominations, le président Bolsonaro est passé maître dans la désignation d'affidés dont l'agenda consiste à neutraliser les agences qui leur sont confiées – à l'exemple du ministre de l'environnement Ricardo Salles. Il en est à son troisième président de la FUNAI. Les deux premiers ont été remerciés sous la pression du lobby rural qui les trouvait encore trop pro-Amérindiens. Le dernier nommé, Marcelo Augusto Xavier da Silva, est un ancien commissaire de police⁵ qui s'est

² Instrução normativa (IN) n°9/2020 du 16 avril 2020 (trois jours avant le « jour de l'Indien » au Brésil...).

³ Communiqué MPF, 9 juin 2020.

⁴ Données relevée par l'ONG Rede Xingu.

⁵ Le gouvernement Bolsonaro utilise démesurément les membres des forces armées ou de la police pour pourvoir les postes sur lesquels il a le pouvoir de nomination.

distingué lors de la commission parlementaire d'enquête (CPI) de la FUNAI de 2016, dont le propos était en fait de servir à la fois de prétexte pour revoir les démarcations de territoires amérindiens et pour criminaliser les ONG de défense de ces derniers. Il a ensuite servi au ministère de l'agriculture, au service des affaires foncières – l'exacte antithèse de la FUNAI. A peine en fonction, ce nouveau président de la FUNAI a nommé un ancien missionnaire évangélique extérieur à l'institution, au poste sensible de la coordination générale des Indiens isolés⁶. Face à la tempête créée par cette nomination, il a finalement fait machine arrière et un fonctionnaire de carrière nommé à sa place. Mais la pression pour laisser le champ libre aux missionnaires évangéliques est constante et multiforme, et il s'en est fallu de peu que la loi votée en urgence à l'été 2020 pour faire face à la pandémie de Covid-19 inclue un article leur autorisant l'accès aux TA sous couvert d'assistance sanitaire. En parallèle, Marcelo Xavier da Silva a aussi nommé à la FUNAI plusieurs responsables qui ne disposent d'aucune qualification en anthropologie, en principe un prérequis pour y exercer des fonctions de haut niveau.

Les décisions prises, enfin, visent à réduire l'assistance de l'État aux Amérindiens. La FUNAI a ainsi récemment décidé de refuser son assistance juridique aux « Indiens intégrés », ressuscitant par cette classification les critères d'indianité et les discussions de l'époque de la dictature militaire sur les « Indiens émancipés » et les « vrais Indiens ».

1.3 Pendant la pandémie, les menaces continuent

La pandémie n'est finalement qu'une menace de plus pour les peuples amérindiens d'Amazonie, qui subissent depuis plusieurs années une montée en puissance de menaces qui sont malheureusement le *business as usual* des TA.

Désinformation, menaces et violences

Dans sa croisade – un mot qui fait particulièrement sens dans le contexte idéologique du « bolsonarisme » - contre les droits fonciers des Amérindiens, le gouvernement de Jair Bolsonaro ne mesure ni ses mots ni la taille des imprécisions ou des fausses informations. A titre d'exemple, on pourra retenir le discours du président à l'ONU mettant les incendies d'Amazonie sur le compte de l'agriculture sur brûlis des Amérindiens, les propos de la ministre Damares insinuant qu'il y aurait eu des contaminations intentionnelles à la Covid-19 pour décimer les Amérindiens puis accuser le gouvernement Bolsonaro de mauvaise gestion⁷ ou les déclarations du général Augusto Heleno, chef de la Casa Civil, contre les ONG amérindiennes en général et l'Articulation des Peuples amérindiens du Brésil (APIB), une coordination souple née il y a une décennie, en particulier. Ces attaques verbales vont parfois jusqu'à l'intimidation judiciaire. Sur le terrain, elles se transforment en menaces de mort – parfois suivies d'effets. Les cas sont malheureusement trop nombreux pour être tous cités mais on peut rappeler la lutte des « gardiens de la forêt » Guajarara (6 morts et des cas de torture et amputation des mains depuis 2007), dont le territoire se situe dans une zone très menacée (Celentano *et al.*, 2018).

Selon l'étude de Wanzinack *et al.* (2019), le taux d'homicide est plus important pour les populations amérindiennes que pour les autres populations du Brésil (trois fois plus important pour les femmes par exemple⁸), et les régions les plus affectées sont le Mato Grosso do Sul et le Roraima, où les

⁶ Coordenação-Geral de Índios Isolados e de Recente Contato (CGIIRC). La conversion d'un groupe isolé est vue par les missionnaires évangéliques comme une sorte d'ascension de l'Everest (en plus, bien sûr, d'une mission divine). Certains sites américains vont jusqu'à présenter des cartes indiquant les caractéristiques des groupes et les « besoins » en missionnaires, ce alors que leur présence est en principe interdite par la loi brésilienne.

⁷ Propos tenus lors d'un conseil des ministres le 22/4/2020.

⁸ Ces données doivent toutefois être considérées avec prudence. Certains homicides sont en effet liés à des conflits ou des situations de violence internes. Il existe aussi un débat autour de la question des homicides de

conflits (fonciers pour l'un, *garimpo* pour l'autre) sont les plus forts. Le rapport du CIMI, lui, recense 72 assassinats en 2019, dont la moitié en Amazonie (Rangel, 2020).

La violence à l'encontre des populations amérindiennes n'est pas seulement faite d'événements ponctuels, aussi tragiques soient-ils, mais elle est aussi le reflet d'un système dans lequel les dirigeants politiques, de droite comme de gauche, ont tendance à considérer les demandes foncières des Amérindiens comme illégitimes (de Carvalho, Goyes et Vegh Weiss (2020). Le gouvernement de Dilma Rouseff a ainsi initié la décennie de quasi-stagnation de reconnaissance des TA, alors que le gouvernement Bolsonaro a ajouté à cette situation de blocage un discours ouvertement anti-amérindien.



Figure 2 : bien qu'en principe protégés, les TA sont facilement envahis par les garimpeiros, qui y installent des petits chantiers ou bien des opérations de grande ampleur. Dans la figure du haut, dans le TA Yanomami,

très jeunes enfants, certains pouvant être liés à des pratiques traditionnelles de régulation des naissances et de la population, mais d'autres étant liés à d'autres causes (maladies, décès à la naissance) et inscrits comme homicides afin de masquer les difficultés de l'assistance sanitaire.

on voit l'impact de la boue dégagée sur le cours d'eau prospecté. Le chantier du bas, dans le TA Kayapo, est un « méga-garimpo » exploité avec des pelles mécaniques.

Une recrudescence des invasions

Les TA, en principe réservés à leurs habitants, font l'objet de différents types d'invasions (Ramos, 2018). Elles sont en recrudescence car le gouvernement fédéral a diminué sa capacité à les contrecarrer, notamment en diminuant drastiquement les moyens de la FUNAI. La pression est d'autant plus forte que la crise économique pousse une partie de la population d'Amazonie à rechercher toutes les possibilités d'emploi, tout en entraînant une hausse du cours de l'or, dont le prix atteint des sommets. A cela s'ajoute enfin le discours du gouvernement promouvant l'orpaillage dans les territoires amérindiens et la « mise en valeur » de ces terres. Selon le CIMI⁹, les occurrences d'invasions de TA ont plus que doublé en 2019, première année du gouvernement Bolsonaro, passant de 109 à 256 (Rangel, 2020). Dans certains cas il existe des routes illégales traversant des TA, comme chez les Memortumré Kanela du TA Kanela (Maranhão).

Un exemple de cette « tempête parfaite » se situe dans le territoire Yanomami. Déjà affecté par une recrudescence des chantiers d'orpaillage illégal depuis 2016, il a vu une montée en flèche des invasions en 2020, avec pour conséquence une multiplication des cas de paludisme par 4, en plus de possibilités de contamination par la Covid-19. Le constat des leaders locaux est amer : « *Nous n'avons pas été chercher cette pandémie qui tue les individus. La xawara [maladie] est arrivée dans notre territoire parce que les autorités n'ont pas empêché l'entrée de ceux qui détruisent notre forêt. [...] L'État a des responsabilités, mais il ne fait pas son devoir.* » (ISA, 2020 : 5).

En plus des violences, les effets à long terme des invasions peuvent être désastreux. Des contaminations au mercure au-delà des niveaux considérés comme sûrs sont ainsi avérées chez les Yanomamis et les Mundurucus (Vega et al., 2018 ; Basta et de Souza Halcon, 2020).

Bien qu'ils demeurent des remparts contre la déforestation en général, certains TA sont touchés par le phénomène en raison des invasions dont ils sont l'objet (Lima *et al.*, 2020). On constate ici aussi une recrudescence depuis deux ans, notamment dans les zones les plus disputées comme les TA Trinchira Bacajá, Cachoeira Seca ou encore Apyterewa. Le cas de ce dernier est illustratif. Reconnu depuis 1982 et homologué en 2007, il est pourtant envahi par environ 1 500 colons illégaux, dont la justice fédérale a demandé l'expulsion. La force nationale de sécurité est présente sur place depuis 2016 et son mandat a été reconduit jusqu'en 2021. Malgré cela, la déforestation ne cesse d'y croître : 5 600 ha en 2018 et 8 420 ha en 2019 (figure 3) ... La pandémie a encore accentué le phénomène puisque les équipes de contrôle ou les forces de police ont diminué leurs sorties. L'Institut Socio-environnemental de São Paulo, une ONG reconnue pour ses travaux de cartographie et de suivi des TA, a ainsi pointé une multiplication par deux ou plus du déboisement dans ces territoires depuis le début de la pandémie¹⁰.

La déforestation entraîne également une recrudescence des incendies dans les TA, et ceux-ci sont aussi touchés par les importants nuages de fumée qui ont pollué l'air dans de nombreuses régions durant les dernières saisons sèches. Se basant sur des données de la plateforme Global Forest Watch, le site de presse Reporter Brasil a indiqué que près de 60 % des TA du Brésil étaient touchés par des incendies, soit près de 115 000 foyers à la fin octobre 2020. Les conséquences sanitaires sont gaves. En 2019, on a constaté en Amazonie une hausse moyenne de 25% des hospitalisations

⁹ Edition 2019 : <https://cimi.org.br/wp-content/uploads/2020/10/relatorio-violencia-contra-os-povos-indigenas-brasil-2019-cimi.pdf>

¹⁰ https://www.socioambiental.org/pt-br/noticias-socioambientais/desmatamento-e-covid-19-explodem-em-terras-indigenas-mais-invalidadas-da-amazonia?utm_source=isa&utm_medium=manchetes&utm_campaign=

d'Amérindiens pour cause de maladies respiratoires, ce taux étant encore plus élevé en Rondônia et Mato Grosso (de Souza, Oviedo et Dos Santos, 2020).

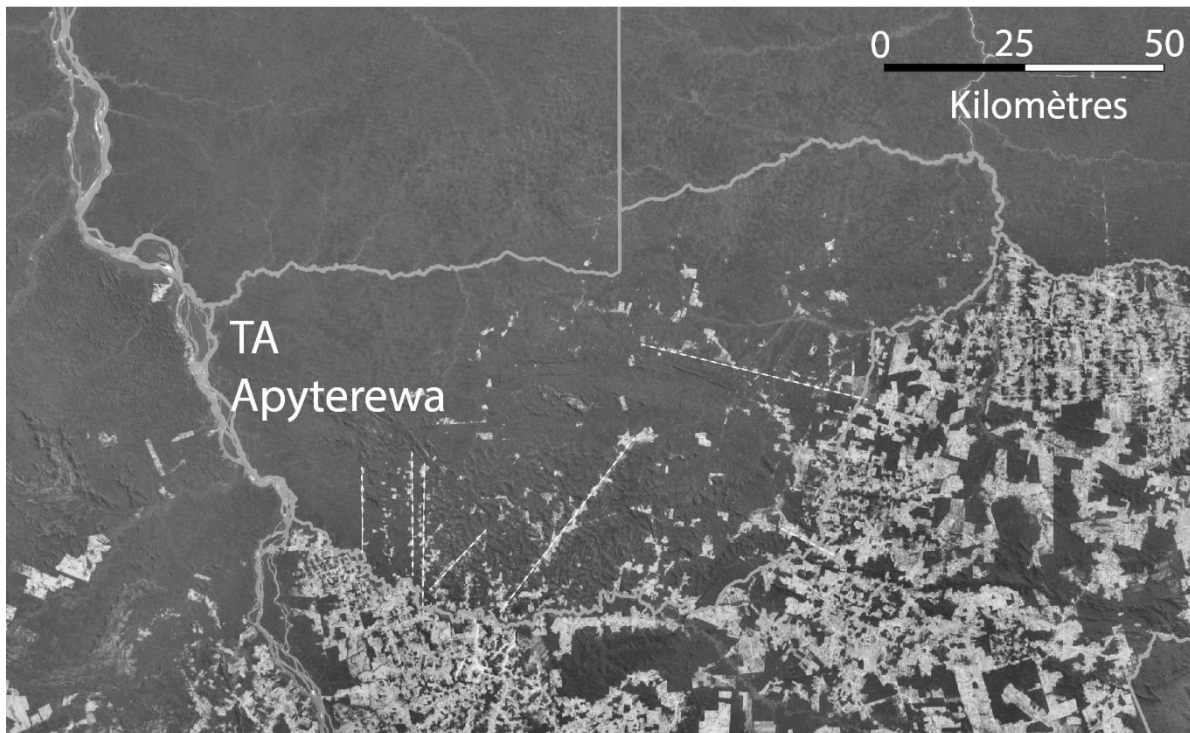


Figure 3 : les invasions du TA Apyterewa sont bien visibles sur les images satellite, et on distingue qu'elles s'alignent le long de pistes rectilignes matérialisées par des pointillés blancs (Fond image Google Earth)

Les groupes isolés en péril

Jusque récemment, la FUNAI déployait des efforts importants pour la protection des groupes amérindiens en isolement volontaire (26 cas confirmés et 86 suspicions en Amazonie). Mais la mise sous cloche de territoires parfois très grands au profit de populations dont on ne connaît même pas le nombre a souvent été dénoncée par le lobby de l'agribusiness comme illégitime, et la pression autour de ceux-ci s'est accentuée, d'autant que ces démarcations sont faites sous le coup de régimes transitoires plus faciles à attaquer. On peut citer le cas du territoire Piripkura, au Mato Grosso. Représentant près de 245 000 ha, et regroupant une population qui n'atteint peut-être pas une dizaine d'individus, il se trouve fortement envahi par les fermiers. En Roraima, au sein du territoire Yanomami, le groupe isolé Moxihatetë est sous la pression des *garimpeiros* qui s'en rapprochent d'autant plus facilement que la FUNAI a fermé sa base. Même chose pour les isolés Pirititis dans le TA Waimiri Atroari. Ces contacts indiscriminés sont graves car les groupes isolés sont particulièrement vulnérables aux maladies importées et ils ne disposent d'aucune structure d'assistance sanitaire. La pression montante sur ces groupes se voit dans le fait que plusieurs sont entrés en contact ou ont commis des attaques ces derniers temps en Acre ou en Rondônia¹¹, fuyant l'avancée des forestiers ou des fermiers.

2. Des raisons d'espérer ?

Malgré le contexte particulièrement sombre, les Amérindiens d'Amazonie disposent de quelques alliés et ils font preuve eux-mêmes d'une grande capacité de résistance.

¹¹ Le sertaniste Rieli Franciscato a été tué d'une flèche lors d'un de ces contacts, appliquant tragiquement la devise du Maréchal Rondon de mourir s'il le faut mais ne jamais tuer.

2.1 La digue judiciaire tient... jusqu'à quand ?

Le système judiciaire est aujourd'hui le rempart le plus important des Amérindiens face à un gouvernement décidé à rogner leurs droits. Mais si des juges ou le MPF réussissent à forcer l'administration à remplir ses devoirs, le gouvernement cherche à contourner l'obstacle.

Un allié de poids, mais des nominations qui l'affaiblissent

Selon le CIMI, il y aurait 66 actions de justice en cours dans 19 États différents pour faire avancer les reconnaissances de territoires paralysés depuis des décennies. On peut citer le cas du territoire Apinajé, dont le processus a été initié en 1994 mais qui n'a toujours pas passé la première étape... Récemment, la justice fédérale a donné six mois à l'agence pour avancer sur ce dossier. C'est aussi à l'instigation du MPF que les Ashaninka du territoire Rio Amônia ont pu conclure un accord avec le gouvernement prévoyant une indemnisation pour les dommages environnementaux subis par leur terre avant son homologation. Le MPF agit aussi pour que les Amérindiens aient désormais leur mot à dire dans les nominations des coordinateurs régionaux de la FUNAI.

Mais le gouvernement Bolsonaro dispose d'un pouvoir de nomination qui peut faire pencher la balance. Le président a ainsi choisi en 2019 un nouveau procureur général plus proche de son idéologie, Roberto Aras, contre le candidat proposé par les procureurs du MPF¹². S'il n'a pour le moment que peu interféré avec l'activisme de la 6^e chambre, dédiée aux questions ethniques et environnementales, Aras a par exemple proposé, contre l'avis de son administration, une négociation « entre toutes les parties » dans le cas du territoire Kayabi du Mato Grosso, donnant ainsi la légitimité de partie prenante à ceux qui étaient jusqu'ici considérés comme des envahisseurs. Dans d'autres dossiers cependant, il a fait preuve de plus de fermeté.

Le président compte aussi utiliser les départs à la retraite au Tribunal suprême fédéral (STF) pour y nommer des juges plus proches de ses vues, ce alors que cette instance doit se prononcer dans quelques mois sur des dossiers fondamentaux pour les droits fonciers amérindiens. A la différence du MPF, le STF n'est pas un soutien inconditionnel des Amérindiens. En 2009, jugeant la controverse autour du territoire Raposa Serra do Sol, il avait ainsi émis 19 conditions à son homologation qui auraient pu faire jurisprudence. Le président Bolsonaro a enfin nommé comme ministre de la Justice un juriste favorable à une limitation dans le temps des droits fonciers amérindiens, le fameux *Marco temporal*.

Le feuilleton du "Marco temporal"

La question du « référentiel temporel », ou *marco temporal*, est probablement l'une des plus cruciales pour les futures démarcations de TA au Brésil. En 1988, la Constitution avait donné un délai de 10 ans pour la démarcation de tous les TA, délai toujours repoussé à la fois parce que le gouvernement fédéral n'y a jamais mis les moyens¹³ mais aussi parce que de nouvelles revendications sont apparues au fur et à mesure des années, notamment de la part de groupes dit « résurgents » (Le Tourneau, 2019). En 2017, en se basant sur les 19 conditions du STF, l'office de défense de l'Union (AGU) a émis un avis juridique¹⁴ selon lequel les groupes amérindiens ne pourraient revendiquer que des territoires qu'ils occupaient effectivement en 1988, retirant à de nombreux peuples déplacés par l'invasion de leurs terres durant la dictature militaire la possibilité de recourir aujourd'hui. Pour l'ensemble du Brésil, près de 750 demandes en cours seraient ainsi

¹² Le président choisissait en général le premier d'une liste de trois noms classés par ordre de préférence des procureurs du MPF. Le président Bolsonaro a choisi le 3^e de la liste.

¹³ La démarcation de nombreux territoires en Amazonie a ainsi été financée par des soutiens internationaux dans le cadre du programme PPG-7 (Le Tourneau, 2019).

¹⁴ Parecer 001/2017.

invalidées. Le STF doit prochainement se prononcer sur le cas Xokleng¹⁵ et sa décision validera ou non ce principe. Elle a déjà été ajournée plusieurs fois, notamment en octobre 2020, ce qui fait qu'elle n'interviendra désormais qu'après la prochaine nomination d'au moins un juge du STF par le président actuel.

2.2 Anciennes et nouvelles formes de mobilisation

Face aux attaques dont ils sont l'objet, les peuples amérindiens du Brésil et d'Amazonie ne restent pas immobiles. Ils déploient une large palette d'actions, certaines dans la ligne du militantisme indigéniste traditionnel et d'autres constituant des innovations.

Informer

Depuis le début du mouvement indigéniste, une de ses premières préoccupations a été de mettre sur la place publique des informations précises sur les TA, afin d'éviter que les violations des droits ou les violences se déroulent à huis clos. Ces actions continuent aujourd'hui avec la publication d'innombrables rapports et notices d'information autour de la Covid-19 ou des invasions de TA, comme le rapport Xawara sur la situation du territoire Yanomami, qui indique son intention de manière très claire : « *Telle est notre stratégie : faire une campagne nationale et internationale pour montrer au monde les menaces qui pèsent sur les peuples amérindiens du Brésil et plus particulièrement sur les Yanomami et les Ye'kwana. Nous voulons que tous appuient notre lutte et comprennent que le gouvernement actuel ne respecte pas les droits des peuples autochtones.* » (ISA, 2020 : 6). On peut aussi citer l'observatoire de la COIAB sur la pandémie. Comme le remarque Belleau (2014), on observe de plus en plus un passage de témoin, les ONG fondées et administrées par les Amérindiens prenant le relais des ONG dites « indigénistes ». Informer et attirer l'attention sur les questions amérindiennes est aussi le but du rassemblement annuel réalisé à Brasília en avril (rassemblement « Terre libre »), dont le succès va croissant avec par exemple 200 ethnies représentées et 4 000 participants en 2017.

La volonté d'informer s'attache aussi à réfuter la désinformation du gouvernement. Si celui-ci affirme par exemple que certains Amérindiens souhaitent la légalisation du *garimpo* dans les TA, des regroupements majoritaires d'associations chez les Mundurucus ou les Kayapós ont publié des lettres ouvertes pour expliquer leur opposition.

Résistances sur le terrain

Les actions des Amérindiens se déroulent aussi sur le terrain. Plusieurs peuples ont mis en place des actions de patrouille sur leurs territoires. Ils recourent aussi à la coupure d'axes routiers pour protester contre l'inaction du gouvernement ou pour attirer l'attention sur des conflits particuliers. En août 2020, les Kayapós ont ainsi coupé la BR-163 pendant quelques jours pour protester contre la présence des *garimpeiros* et le manque d'assistance sanitaire face à la Covid-19. De tels mouvements sont aussi parfois liés à la négociation de compensations financières liées à des projets d'infrastructure ou d'exploitation minière. Les Xikrin, qui ont régulièrement eu recours au blocage de routes ou de la voie ferrée de Carajás, ont ainsi obtenu récemment que l'entreprise minière Onça Puma dépollue le cours d'eau traversant leur terre, souillé par son exploitation de nickel, et qu'elle les indemnise à hauteur de 26 millions de reals pour les préjudices.

Guérilla juridique

Les Amérindiens ont appris, souvent à leurs dépens, la force du droit. Ils l'utilisent aujourd'hui à leur profit, la considérant comme une extension naturelle de leur résistance sur le terrain (Silva et al., 2020). C'est aussi une des marques de leur modernité. Selon Amaral Sales : « *C'est un fait indéniable*

¹⁵ Jugement sur le recours extraordinaire n° 1.017.365.

que les communautés amérindiennes d'aujourd'hui ont accès à l'électricité, utilisent des téléphones portables, vont à l'université, ont des comptes Facebook et, bien sûr, luttent pour leurs droits comme n'importe quels autres citoyens. » (2019 : 86).

De plus en plus d'ethnies intentent donc des actions en justice contre le gouvernement fédéral, ses différentes administrations ou bien des entreprises privées dont les projets influent sur leurs territoires. Le blocage de la BR-163 par les Kayapós, cité plus haut, avait ainsi aussi pour objectif de s'assurer qu'ils seraient consultés sur le projet de voie ferrée Ferrogrão (Le Tourneau, 2019). Certains peuples, comme les Yanomami et Ye'kwana mais aussi les Wajãpi et d'autres, ont aussi élaboré des protocoles propres, explicitant la manière dont ils souhaitent être consultés pour des projets touchant leurs territoires. Alternant actions sur le terrain et recours à la justice, les Waimiri Atroari ont obtenu une proposition de presque 50 millions de *reais* d'indemnisation pour la traversée de leur territoire par une ligne à haute tension.

Participation politique

Leite et al. (2020) soulignent l'importance du protagonisme politique des peuples amérindiens autour de la Covid-19, en particulier par leur action avec leurs alliés devant le Congrès, où ils comptent une unique représentante, la députée Joênia Wapichana. D'une manière générale, la participation des Amérindiens dans la vie politique brésilienne croît peu à peu. Lors des élections municipales de 2020, le nombre de candidats auto-déclarés amérindiens a ainsi presque doublé par rapport à 2016¹⁶. Huit maires amérindiens ont été élus, ainsi que 173 conseillers municipaux. La moitié des communes menées par des Amérindiens se trouve en Amazonie. La plus emblématique, São Gabriel da Cachoeira, se situe dans l'État d'Amazonas et a été remportée par Clovis Curubão sous la bannière du PT. On peut aussi citer l'exemple de Isaac Piyãko, élu à Marechal Thaumaturgo, qui alterne les apparences en costume traditionnel Ashaninka et en tenue de ville pour démontrer sa double identité.

Relais internationaux

Face à l'opposition du gouvernement fédéral, les Amérindiens savent pouvoir compter sur des relais internationaux, soit auprès d'organismes chargés de promouvoir l'application des traités dont le Brésil est signataire (OIT, OEA, ONU), soit auprès des opinions publiques des pays occidentaux. Dans le cas des premiers, le gouvernement Bolsonaro a été mis en cause plusieurs fois publiquement. Le Conseil des Droits humains de l'ONU s'est ainsi inquiété de la question amérindienne au Brésil plusieurs fois depuis 2017, alors que la Cour Interaméricaine des Droits humains a émis une recommandation en 2020 appelant à une action pour retirer les envahisseurs du territoire Yanomami¹⁷. Dans le cas des secondes, la question des droits des Amérindiens a par exemple été soulevée lors des négociations de l'accord UE/Mercosul.

Le gouvernement Bolsonaro semble toutefois, au moins en apparence, assez insensible. Il essaye par des manœuvres de couloir ou par des intimidations (comme la surveillance des délégués brésiliens dans les conférences sur le climat) d'empêcher l'expression des voix dissonantes. Il cherche aussi à créer un contre-discours, dénonçant d'un côté des « ingérences étrangères illégitimes » et mettant en scène d'un autre côté des voix amérindiennes prétendument alternatives, comme la bloggeuse du Xingu Ysala Kalapalo, qui a par la suite rompu son association avec le gouvernement et exprimé sa déception de la manipulation dont elle a été l'objet. Dans le même ordre d'idée, les ministres de Bolsonaro ne manquent jamais d'afficher des Amérindiens « favorables au garimpo », qui ne représentent toutefois qu'une fraction très faible des populations concernées.

¹⁶ 2 215 candidats aux fonctions de maires et de conseillers municipaux sur un total de 62 000 environ.

¹⁷ Résolution n° 35/2020.

3.3 Un protagonisme de plus en plus important : des femmes amérindiennes

Le rôle des femmes amérindiennes devient de plus en plus visible dans de nombreuses arènes (Dutra et al., 2019), et notamment dans les luttes pour les droits fonciers. On trouve désormais couramment des femmes exerçant les fonctions de cacique¹⁸ ou bien prenant la tête de revendications politiques, comme Eronilde Fermin Omágua chez les Omágua Kambeba du Solimões, Maria Leusa Kaba Munduruku et Alessandra Korap Munduruku (récipiendaire du prix R.F. Kennedy des droits de l'homme 2020) dans le Tapajos ou encore Sonia Guajajara dans le Maranhão. Engagées contre les invasions de fermiers ou d'orpailleurs, elles sont, comme leurs alter egos masculins, souvent menacées.

Les femmes sont aussi de plus en plus engagées dans les associations locales. Dans le Maranhão, les « guerrières de la forêt » du territoire Caru sont les équivalentes de leurs collègues masculins. Face à la Covid-19, on retrouve aussi souvent des femmes amérindiennes dans la coordination des actions de lutte, comme Elizângela da Silva Baré dans le Rio Negro ou Watatakalu Yawalapiti dans le Xingu. Des branches dédiées aux femmes se sont multipliées ces dernières années auprès des ONG amérindiennes historiques comme la Coordination des Organisations amérindiennes d'Amazonie brésilienne (COIAB) ou la Fédération des Organisation amérindiennes du Rio Negro (FOIRN) et des associations féminines distinctes sont apparues. Dans une cartographie de ce phénomène¹⁹, l'Instituto Socioambiental en a ainsi dénombré 85, dont une soixantaine en Amazonie. La présence féminine est aussi de plus en plus forte lors des manifestations comme le rassemblement annuel *Terra livre*, qui a débouché sur l'organisation de la première « Marche des femmes amérindiennes » en août 2019 à Brasília.

Confirmant cette tendance à un protagonisme politique de plus en plus fort, les Amérindiennes ont représenté près du quart des candidatures amérindiennes aux élections municipales de 2020. On est encore cependant loin de la parité, d'autant plus que peu ont été élues, notamment une seule à la fonction de maire. Il n'y a aussi, on l'a souligné, qu'une seule députée amérindienne dans le personnel politique fédéral, et aucune représentation dans la haute administration. Par ailleurs la situation des droits des femmes n'est pas toujours bonne au sein des TA où les violences domestiques ou sexuelles sont répandues. Si ce thème fait de plus en plus l'objet d'actions de prise de conscience de la part des ONG amérindiennes, le problème n'en demeure pas moins sévère.

Conclusion : derrière les actes, un projet idéologique

La pandémie de Covid-19 est une épreuve que traversent aujourd'hui, bien ou mal, toutes les régions du globe. Dans le cas des Amérindiens d'Amazonie, elle est une épreuve supplémentaire dans un contexte déjà très difficile. Depuis une décennie leurs droits, et principalement leurs droits fonciers, sont sous le feu de forces politiques et économiques qui ont décidé de les réduire le plus possible. Une épreuve de force est donc en cours, qui sera en grande partie arbitrée par la Justice, mais dans laquelle le pouvoir exécutif a bien des cartes en main. En s'abstenant de faire respecter la loi et en laissant entendre qu'il laissera faire, il sait qu'il peut créer des situations de fait sur lesquelles il sera difficile de revenir. Il promeut donc une invasion généralisée des TA encore en cours de reconnaissance afin d'en faire le prétexte d'une réduction de leurs surfaces. Or attaquer la terre, c'est attaquer l'essence même des Amérindiens, en particulier en Amazonie où nombre de ces peuples maintiennent des modes de vie traditionnels – ce qui ne signifie pas qu'il n'y a aucune innovation en leur sein.

¹⁸ Ce terme recoupe des modalités variées selon les ethnies, de leader politique à chef ou cheffe de village. Il s'agit le plus souvent d'une fonction officieuse d'interlocution avec les autorités externes

¹⁹ <https://acervo.socioambiental.org/acervo/mapas-e-cartas-topograficas/brasil/mapa-das-organizacoes-de-mulheres-indigenas-no-brasil>

Bien que le gouvernement pare ses projets de prétextes tels que la « modernisation » ou le « développement », l'objectif est principalement idéologique. Il s'agit de revenir sur les préceptes de la Constitution de 1988, notamment la définition du Brésil comme un pays multiculturel, et d'imposer une uniformisation de la société en y « intégrant » (par le bas) les Amérindiens. Pour cela il faut briser leur résistance et donc les priver de leur terre. Car, comme l'affirmait Eduardo Viveiros de Castro : « *La terre est le corps des indiens, les indiens font partie du corps de la Terre. La relation entre terre et corps est cruciale. La séparation entre la communauté et la terre a pour revers, pour ombre, la séparation entre les personnes et leurs corps, autre opération indispensable exécutée par l'État pour créer des populations.* » (2017). Il poursuit en décrivant comment la perte de leur identité transforme les Amérindiens en une population indiscriminée qui vient se noyer dans la masse « des pauvres » du Brésil.

C'est à la lumière de ce projet idéologique que l'on peut comprendre le retour à tous les fétiches des gouvernements militaires des années 1970 en Amazonie (ouverture des routes, glorification de l'orpaillage, recours aux forces armées pour des missions civiles, etc.). Il s'agit bien de revenir, au-delà des objectifs ponctuels, à l'idéologie d'un Brésil unifié et, en définitive, blanc.

Instruits par des décennies de résistance et pouvant compter sur des alliés dans la société brésilienne mais aussi à l'international, les Amérindiens d'Amazonie ne sont pas sans pouvoir. Ils connaissent aujourd'hui les rouages qui s'en prennent à eux et ne cherchent plus à arrêter les bulldozers par des lianes mais par des injonctions en justice ou par des campagnes de presse. Mais tiendront-ils assez longtemps pour sortir sans trop de dommage de l'administration Bolsonaro ?

Références

- AMARAL SALES I. (2019), "Surviving in the City: Indigenous Migration in Northern Brazil" in: RODRÍGUEZ-GARAVITO C. (dir.), *Addressing Inequality from a human rights perspective: Social and Economic Justice in the Global South*, Bogotá, Dejusticia, pp. 72-100.
- BASTA P.C. et DE SOUZA HACON S. (2020), *Impacto do mercúrio em áreas protegidas e povos da floresta na Amazônia Oriental: Uma abordagem integrada saúde-ambiente. Aspectos Metodológicos e Resultados Preliminares*. Rio de Janeiro, FIOCRUZ.
- BELLEAU J.-P. (2014), *Le mouvement indien au Brésil*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CARNEIRO DA CUNHA M. (2017), « Les Amérindiens cernés par la crise politique au Brésil », *Journal de la Société des américanistes*, vol. 103 n°2, pp. 231- 238.
- CELENTANO D., MIRANDA M. V. C., MENDONÇA E. N. et al. (2018), "Desmatamento, degradação e violência no « Mosaico Gurupi »—A região mais ameaçada da Amazônia", *Estudos Avançados*, vol. 32, n° 92, pp. 315- 339. <https://doi.org/10.5935/0103-4014.20180021>
- DE CARVALHO S., GOYES D. R. et VEGH WEIS V. (2020), "Politics and Indigenous Victimization : The Case of Brazil", *The British Journal of Criminology*, <https://doi.org/10.1093/bjc/azaa060>
- DE SOUZA A., OVIEDO A. et DOS SANTOS T. M. (2020), *Impactos na qualidade do ar e saúde humana relacionados ao desmatamento e queimadas na Amazônia Legal brasileira*, São Paulo, Instituto Socioambiental.
- DUTRA J. C. et MAYORGA C. (2019). « Mulheres Indígenas em Movimentos : Possíveis Articulações entre Gênero e Política », *Psicologia: Ciência e Profissão*, vol. 39, N°SPE. <https://doi.org/10.1590/1982-3703003221693>
- ISA (2020), *Xawara : rastros da Covid-19 na Terra Indígena Yanomami e a omissão do Estado*. São Paulo, ISA.

- LE TOURNEAU F.-M. (2019), *L'Amazonie, histoire, géographie, environnement*, Paris, CNRS Editions
- LEITE M. S., FERREIRA A. A., BRESAN D. *et al.* (2020). "Indigenous protagonism in the context of food insecurity in times of Covid-19", *Revista de Nutrição*, vol. 33. <https://doi.org/10.1590/1678-9865202033e200171>
- RANGEL L. (coord.) (2020), *Violência Contra os Povos Indígenas no Brasil – Dados de 2019*, Brasília, CIMI.
- SANTANA C. R. & CARDOSO T. M. (2020), "Direitos territoriais indígenas às sombras do passado", *Revista Direito e Práxis*, vol. 11, nº1, pp. 89- 116. <https://doi.org/10.1590/2179-8966/2019/40863>
- SILVA M. F. da, MOREIRA M. M. (2020), "O direito constitucional sob o olhar dos caciques da Terra Indígena Mãe Maria (Pará), povo indígena Gavião", *Revista Direito GV*, vol. 16, nº1. <https://doi.org/10.1590/2317-6172201942>
- VEGA C., ORELLANA J., OLIVEIRA M. *et al.* (2018), "Human Mercury Exposure in Yanomami Indigenous Villages from the Brazilian Amazon", *International Journal on Environmental Research of Public Health*, vol. 15, article 1051.
- WANZINACK C., SIGNORELLI M. C., SHIMAKURA S. *et al.* (2019), "Indigenous homicide in Brazil : Geospatial mapping and secondary data analysis (2010 to 2014)", *Ciência&Saúde Coletiva*, vol. 24, nº7, pp. 2637- 2648. <https://doi.org/10.1590/1413-81232018247.23442017>